

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 1 de 11

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Chlorure 21 FS R1  
En lots: 1 1221 XX XX XXX  
(Les positions X désignent les codes des différents emballages.)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Réactif de diagnostic in vitro d'échantillons provenant du corps humain  
Uniquement à usage professionnel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: DiaSys Diagnostic Systems GmbH  
Rue/B.P.: Alte Strasse 9  
Place, Lieu: 65558 Holzheim  
WWW: <http://www.diasys.de>  
E-mail: [mail@diasys.de](mailto:mail@diasys.de)  
Téléphone: +49 (0) 6432-9146-0  
Télécopie: +49 (0) 6432-9146-32  
Service responsable de l'information:  
Siège, Téléphone: +49 (0) 6432-9146-0, Email: [mail@diasys.de](mailto:mail@diasys.de)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Infraserv, Téléphone: +49 (0) 69-305-6418

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1; H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
Skin Corr. 1B; H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 2 de 11

Conseils de prudence:	P234 P260 P273 P280	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Acide méthanesulfonique

### 2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Solution aqueuse de sels minéraux et de composés organiques.

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
n° de liste 607-973-6 CAS 26635-92-7	2,2'-[ (Octadécylimino) bis(2,1- éthanediylxy)] diéthanol	2,5 - 5 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M = 1). Aquatic Chronic 1; H410 (Facteur M = 1).
N°CE 500-027-2 CAS 9043-30-5	Isotridecanol, ethoxylated	< 3 %	Acute Tox. 4; H302. Eye Dam. 1; H318.
REACH 01-2119491166-34-xxxx N°CE 200-898-6 CAS 75-75-2	Acide méthanesulfoniqu ue	< 3 %	Met. Corr. 1; H290. Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312. Skin Corr. 1B; H314. Eye Dam. 1; H318. STOT SE 3; H335.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 3 de 11

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver aussitôt avec de l'eau, et si disponible, avec beaucoup de polyéthylène-glycole 400. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas essayer de neutraliser. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz d'acide chlorhydrique, oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air environnant (appareil isolant) et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 4 de 11

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Si possible, colmater la fuite. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

À conserver dans des récipients qui résistent à la corrosion. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Température de stockage 2 - 8 °C.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: oxydants forts, acides, bases. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 5 de 11

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

En cas de dégagement d'aérosols et de vapeurs: Système d'aspiration nécessaire.

#### Protection individuelle

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.  
Type de gants: Caoutchouc nitrile-Epaisseur du revêtement: 0,11 mm.  
Période de latence: > 480 min.  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide  
Couleur: limpide, légèrement jaunâtre

Odeur: aucune odeur caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

pH: à 25 °C: env. 0,5

Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: env. 100 °C

Point éclair/plage d'inflammabilité: Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Inflammabilité: Aucune donnée disponible

Limites d'explosibilité: Aucune donnée disponible

Tension de vapeur: Aucune donnée disponible

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 6 de 11

Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: env. 1,022 g/mL
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides, bases, métaux

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 7 de 11

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.  
Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
ETAmix (calculé): > 5.000 mg/kg  
Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
ETAmix (calculé): > 5.000 mg/kg  
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Corr. 1B; H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.  
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.  
Sensibilisation cutanée: Manque de données.  
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.  
Cancerogénité: Manque de données.  
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.  
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.  
Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: Indication sur Acide méthanesulfonique:  
DL50 Rat, par voie orale: 1157,5 mg/kg (OCDE 401)  
DL50 Lapin, dermique: > 1.000 mg/kg (OCDE 402)

#### Symptômes

En cas d'inhalation: Irritation des muqueuses, toux, dyspnée  
Après absorption:  
Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs.  
Danger de perforation.  
Après contact avec les yeux:  
Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmolement ou une rougeur.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
Aucune donnée disponible

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 8 de 11

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 16 05 06\* = Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
UN 3265

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: ONU 3265, LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.  
(Acide méthanesulfonique)

ADN: ONU 3265, Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide méthanesulfonique)

IMDG, IATA-DGR: UN 3265, CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Methanesulphonic acid)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 8, Code: C3

IMDG: Class 8, Subrisk -

IATA-DGR: Class 8



### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
II



### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: oui

Polluant marin - ADN: oui



## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 9 de 11

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage:	ADR/RID: Classe de danger 80, Numéro ONU UN 3265
Etiquette de danger:	8
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001 IBC02
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:	MP15
Réservoirs mobiles - Instructions:	T11
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:	TP2 TP27
Codification réservoirs:	L4BN
Code de restriction en tunnel:	E

#### Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger:	8
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E2
Transport autorisé:	T
Équipement nécessaire:	PP - EP

#### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-A, S-B
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T11
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP2, TP27
Arrimage et manutention:	Category B. SW2
Séparation:	SG36 SG49
Propriétés et observations:	Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
Groupe de ségrégation:	1

#### Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Corrosive
Excepted Quantity Code:	E2
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y840 - Max. Net Qty/Pkg. 0.5 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 851 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 855 - Max. Net Qty/Pkg. 30 L
Dispositions particulières:	A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG):	8L

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 10 de 11

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

##### Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3  
Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: E2

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Chlorure 21 FS R1

Numéro de matière 1 1221 R1

Page: 11 de 11

### Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise  
CAS: Service des résumés chimiques  
CFR: Code des règlements fédéraux  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL: Dose dérivée sans effet  
CE: Communauté européenne  
EN: Norme européenne  
UE: Union européenne  
IATA: Association du transport aérien international  
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
DL50: Dose létale 50%  
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
facteur M: Facteur de multiplication  
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail  
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique  
PNEC: Concentration prédite sans effet  
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
ONU: Organisation des Nations unies  
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

### Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 3: Composition / informations sur les composants

Modification dans la section 15: Informations relatives à la réglementation

Mise à jour d'ordre général

### Créée:

16/9/2011

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

